

Les seize mesures qui vont changer le quotidien des Bruxelloises et Bruxellois

Extraits. Article complet réservé aux abonnés.

<https://www.lesoir.be/728830/article/2026-02-13/les-seize-mesures-qui-vont-changer-le-quotidien-des-bruxelloises-et-bruxellois>

Le Soir - Gil Durand, avec A.C., Frédéric Delepierre, Véronique Lamquin, J-F.M., A.N., Bernard Padoan, J.T., Arthur Sente - 13/02/2026

Après plus de 600 jours d'attente, la Région bruxelloise tient enfin un gouvernement. Au menu : de nombreuses mesures qui auront de l'impact sur la vie de tous les jours.

Alors que le gouvernement bruxellois devrait être définitivement intronisé samedi, les premiers éléments de l'accord sont désormais connus. Parfois dans le détail, souvent moins. Voici les mesures qui auront un impact sur votre quotidien.

Un mini tax shift pour « permettre aux personnes de rester à Bruxelles »

La prime Be Home, qui allégeait déjà pour l'ensemble des Bruxellois propriétaires le précompte immobilier (un impôt majoritairement communal), sera multipliée par deux dès 2027. En chiffres, cela donne une réduction sur la douloureuse de 320 euros par ménage à l'année contre 160 euros actuellement. En 2028, les Bruxelloises et Bruxellois qui travaillaient bénéficieront d'une réduction de l'impôt sur les personnes physiques de 1 % grâce à une intervention sur les centimes additionnels régionaux. Enfin, l'abattement fiscal sur les droits d'enregistrement pour l'unique habitation propre sera « allongé ». La tranche exonérée d'impôts reste la même (jusqu'à 200.000 euros) mais la valeur des biens éligibles à l'avantage grossit de 600.000 à 800.000 euros. Attention : cette mesure n'est prévue qu'en toute fin de législature, en 2029 et sera « proportionnelle aux moyens disponibles ».

La LEZ maintenue, les amendes diminuées

La zone de basses émissions (LEZ, pour *low emission zone*) a déchaîné les passions ces derniers mois. Pour rappel, fin 2025, la Cour constitutionnelle a annulé une ordonnance bruxelloise qui reportait une des étapes de la LEZ (l'interdiction des voitures diesel Euro 5 et essence Euro 2 sur le territoire de Bruxelles prévue pour le 1^{er} janvier 2025 au 1^{er} janvier 2027), pourtant votée après des mois d'un feuilleton à rebondissements. Les négociateurs n'ont pas pris le risque d'être à nouveau « retoqué » et ont maintenu le principe et les prochaines étapes de la LEZ. Mais le système d'amendes sera revu « selon le principe de finalité et de proportionnalité, avec un cadre d'exceptions claires et délimitées ». Ces dernières devraient concerner les usages professionnels et les catégories les plus vulnérables. Un passe annuel (à 350 euros), une catégorie sociale (à 200 euros) seront instaurés et le montant des amendes abaissés à 80 euros mensuellement. Pour rappel, à l'heure actuelle, le

montant pour chaque infraction était de 350 euros, avec un maximum d'une amende par trimestre – et donc potentiellement jusqu'à 1.400 euros sur l'année.

Le métro 3 gelé

Les Bruxellois et Bruxelloises ne monteront pas de sitôt dans le métro 3, cette nouvelle ligne qui devait relier, du sud au nord de la Région, la station Albert (Forest) à Bordet (Evere), en passant par la gare du Nord. Le projet, qui s'est embourbé dans les difficultés techniques, entraînant retards majeurs et surcoûts prohibitifs, est en partie mis au frigo : totalement gelé pour la partie entre la gare du Nord et Bordet ; limité aux travaux déjà (largement) engagés pour l'autre section. Une finalisation du chantier « Albert-Nord » qui devrait – sans que ce ne soit précisé dans l'accord – entraîner la déconstruction et reconstruction du palais du Midi. Avant d'accueillir, dans un premier temps au moins, des trams. Par contre, la ligne 15 – en sursis jusqu'ici – qui doit relier la gare du Nord à Belgica en passant par Tour et Taxis sera bien mise en chantier.

Des abords d'écoles au centre des attentions

Good Move ou pas Good Move, le principe des « mailles apaisées », tant décrié lors des derniers mois, est maintenu. Mais il se concentrera « sur des périmètres plus petits (...) en plaçant particulièrement les écoles au centre des dispositifs ». « Le gouvernement soutiendra les nouveaux quartiers scolaires, en étroite collaboration avec les communes », est-il précisé. Le plan d'action de sécurité routière aura aussi comme priorité, notamment, les abords d'écoles.

Une prise en charge renforcée pour les demandeurs d'emploi

Concernant l'emploi, l'accord prévoit de « tendre vers 70 % de taux d'emploi » d'ici à 2030. Pour ce faire, l'accord annonce une « prise en charge renforcée et encadrée de tout demandeur d'emploi dès le premier mois ». Les délais d'accompagnement seront réduits, et les bilans de compétence prévoiront un test linguistique obligatoire dans l'une des deux langues régionales. Une réforme des ALE (agences locales pour l'emploi), à l'instar de ce qui est en cours en Région wallonne, est prévue.

Propreté : l'accent mis sur la répression des incivilités

L'état peu satisfaisant de la propreté publique à Bruxelles a été un thème important des négociations bruxelloises. Dans le chapitre de l'accord consacré à cette problématique, l'accent est résolument mis sur la répression, avec un renforcement annoncé « des sanctions à l'encontre des incivilités en matière de propreté ». Il est notamment question de créer des patrouilles de surveillance pour traquer ces incivilités et des « brigades régionales de la propreté » composées d'agents régionaux et communaux disposant des pouvoirs de police de l'environnement pour constater et verbaliser les infractions. Pour aider à la constatation des infractions, des outils digitaux et des solutions dites « intelligentes » seront mis à la disposition de Bruxelles Propreté « afin d'accélérer la gestion des plaintes et le traitement des constats ». La perception immédiate des amendes – qui est aujourd'hui marginale – sera par

exemple facilitée. L'installation de caméras intelligentes sera intensifiée pour surveiller les zones à risque.

Collecte des déchets à faire « évoluer »

Le nouveau gouvernement veut s'attaquer au mode de collecte des déchets, en faisant « évoluer » le système actuel du porte-à-porte vers un système de points d'apport volontaire (conteneurs enterrés ou aériens) dans lesquels les citoyens viendraient déposer leurs sacs-poubelles. L'idée n'est pas neuve. [Le précédent gouvernement avait commandité une étude](#) portant sur l'intérêt d'adopter ce mode de collecte qui permet d'éviter une accumulation de sacs dans les rues plusieurs jours par semaine, la saleté liée aux sacs éventrés... De tels points d'apport volontaire existent d'ailleurs déjà dans 43 endroits de la Capitale où des complexes résidentiels comprenant plus de 150 logements ont été construits ces dernières années. Cette solution demeure néanmoins compliquée à mettre en œuvre dans les quartiers déjà bâties et densément peuplés, en raison du manque d'espace en voirie. Elle est aussi coûteuse. L'étude estimait qu'il fallait 3.000 espaces-tri pour obtenir un bon maillage de la Région, ce qui représentait un investissement d'environ 150 millions d'euros, somme à laquelle il fallait ajouter quelques dizaines de millions pour adapter les camions poubelles... Le chapitre de l'accord sur la propreté brille aussi par une absence : le prix du sac-poubelle, qui reste stable.

Intensifier l'isolation du bâti

Le chapitre sur la rénovation – et sur l'énergie en général – n'est que peu fourni. Sur le papier, l'intention est « d'intensifier la politique d'isolation du bâti en mettant en place des mesures concrètes avec des sources de financement clairement identifiées ». Quelles seront ces mesures concrètes ? Le système de primes Renolition pourrait être supprimé et remplacé par des prêts à taux zéro ou à taux réduit. Mais on n'en sait guère plus.

Des délais moins longs pour les permis d'urbanisme

Côté urbanisme, le projet de DPR prévoit de « réduire de moitié les délais de délivrance des permis d'urbanisme d'ici la fin de la législature, avec un objectif moyen de six mois pour les dossiers courants ». Un grand plan de simplification des procédures d'urbanisme est annoncé, pour « déverrouiller le marché immobilier bruxellois ». Globalement, les mesures prévoient des réductions de délais à tous les étages, notamment pour les accusés de réception, les vérifications, et la complétude des dossiers. Le gouvernement veut aussi réduire « la multiplication inutile des enquêtes publiques » et assurer des « délais contraignants » dans les réunions de projets.

Un système de régularisation d'infractions urbanistiques élargi

Une annexe un peu plus grande que prévu ? Une terrasse pas déclarée ? Le système de régularisation d'infractions urbanistiques sera, à en croire le texte de l'accord, considérablement élargi. « Le gouvernement prévoira l'instauration d'une Déclaration Libératoire Unique Urbanistique (DLUU) », est-il expliqué. « A cette fin, une liste des dérogations à la réglementation incluant les infractions urbanistiques répondant aux critères de bon aménagement des lieux sera établie. Moyennant l'approbation du dossier simplifié et

le paiement d'une indemnité forfaitaire, les infractions reprises sur cette liste seront regularisées par le fonctionnaire délégué endéans les 30 jours. » A noter : ce système sera uniquement effectif jusqu'en 2029.

Des friches sanctuarisées, d'autres pas

Source de tension dans le précédent gouvernement entre défenseurs du droit au logement et défenseurs de l'environnement, le destin des dernières friches bruxelloises a été balisé. Certaines (Josaphat, Keyenbempt, Bois du Calevoet) verront leur développement gelé pendant les 18 premiers mois. Leur dossier sera ensuite réexaminé par le gouvernement. D'autres seront sanctuarisées en « zones vertes » (Wiels, Avijl, Donderberg). D'autres enfin seront urbanisées. L'accord stipule ainsi que le gouvernement « soutiendra pleinement » l'implantation du nouveau stade de l'Union Saint-gilloise sur le terrain du Bempt à Forest.

Lutter contre le trafic de drogues

En matière de sécurité, un commissaire régional aux drogues sera désigné, en tant que pendant bruxellois à la fonction de commissaire fédéral aux drogues actuellement endossée par Ine Van Wymersch. Ce nouveau profil sera chargé de la mise en œuvre d'un « plan régional intégré en matière de drogues » (répression, prévention, prise en charge). Une enveloppe de 10 millions d'euros est également annoncée en vue de sécuriser le périmètre des gares du Nord et du Midi : elle servira à financer un renforcement de la propreté dans ces secteurs ainsi qu'une approche sociale et préventive.

Les blocs de béton « temporaires » à enlever

On l'aura entendu : s'il y a bien un point sur lequel tout le monde était d'accord, c'était celui-là. On ne voulait plus de blocs de béton « temporaires » dans les rues. C'est désormais écrit en toutes lettres : « Le remplacement progressif des blocs de béton non essentiels à la sécurité immédiate des usagers sera mis en œuvre. Ceux-ci seront remplacés – en concertation avec les autorités locales – par des aménagements verts, mobiles et réversibles (tels que des bacs végétalisés et des éléments modulaires), permettant davantage de flexibilité et une amélioration de la qualité de l'espace public. » La promesse n'est pas gratuite : une enveloppe annuelle supplémentaire de 40 millions d'euros sera mobilisée.

Un centre de congrès qui refait surface

Le projet Neo – qui prévoyait de redéployer le site du Heysel, en y aménageant, outre des infrastructures de congrès, des commerces, des logements, des infrastructures sportives – refait surface, alors qu'on le pensait condamné par son coût. Mais la Région en a besoin pour renforcer « le positionnement international de Bruxelles en tant que pôle économique de premier plan », peut-on lire dans l'accord. « Le projet contribuera à l'attraction d'événements internationaux de grande envergure, d'entreprises et de réseaux sectoriels, générant des retombées significatives sur les plans économiques, touristiques et de l'emploi. »

Vers une deuxième journée sans voiture ?

Tous les troisièmes dimanches de septembre, les rues des 19 communes bruxelloises sont réservées à la mobilité douce. Lors de la dernière édition, un sondage publié par l'ASBL des Chercheurs d'air semblait dire que 63 % des Bruxelloises et des Bruxellois souhaiteraient plus de journées sans voiture. Ils ont été entendus : « La Région travaillera, à partir de 2027, à une seconde journée sans voiture annuelle lors du dimanche de la semaine de la fête de l'Iris », promet l'accord.

Des piscines en plein air pour les beaux jours ?

A l'exception de la parenthèse « Flow » et son bassin de 17 mètres sur 7 ouvert en 2021 et... qui a fermé ses couloirs en mai 2025, les Bruxelloises et Bruxellois n'ont plus accès à des piscines en plein air depuis belle lurette. Mais l'optimisme pourrait être de retour. « Le gouvernement poursuivra ses réflexions sur la création de plusieurs lieux de baignades en plein air », est-il détaillé dans l'accord. Plus précisément, il est également prévu « une étude de faisabilité pour la baignade contrôlée dans le canal, avec priorité au sud de Bruxelles ».